

MINISTERE  
DE LA SANTE PUBLIQUE.

N° MSP/ II3 /DTH.-

NOTE CIRCULAIRE II3 /82

O B J E T / : Stage hospitalier pour les étudiants de Médecine.

- / -

J'ai l'honneur de vous rappeler ma circulaire n° 120/81 du 9 Juin 1981 par laquelle je vous informais que les étudiants de la première et de la deuxième année de médecine sont tenus d'effectuer pendant la période estivale un stage de santé publique de un mois dans une formation sanitaire de leurs choix.

Vu l'importance qui s'attache à l'initiation des étudiants en question à l'activité médicale et à la vie hospitalière et sanitaire, vous êtes priés de prendre toutes les dispositions utiles pour faciliter leur accueil et assurer le bon déroulement de ce stage.

Vous trouverez ci-joint un modèle de certificat de présence qui sera exigé des stagiaires de médecine et qui devra être visé par vos soins aux termes du stage et communiqué à la Faculté de Médecine.

/\_E MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

/\_E DIRECTEUR GENERAL DE LA SANTE



Signé : Moncef FOURATI

Pour exécution

Destinataires :

- MM. - Les Directeurs des Instituts et Hôpitaux.
- Les Chefs de services hospitaliers
  
- Les Doyens des Facultés de Médecine
- Les Directeurs Régionaux de la Santé Publique.

Pour information